

5

## UNE HAUSSE DU SMIC DÉTRUIT LES EMPLOIS

DES 10 LOIS DU MARCHÉ QUI NE FONCTIONNENT PLUS



Il y a quelques temps, Muriel Pénicaut, alors encore ministre du Travail, déclarait que « le coup de pouce au Smic, on sait que ça détruit des emplois, donc ça n'est pas la bonne méthode ». Mais ce qu'on sait surtout, c'est qu'on ne sait rien, car rien ne vient étayer ce soi-disant « théorème ».

Dans leur brûlot contre le « négationnisme économique » (Flammarion, 2016), André Zylberberg (membre du groupe d'experts sur le Smic) et Pierre Cahuc (ex-membre) expédiaient la question en une phrase : « Si l'Etat continue d'accroître le salaire minimum, certains travailleurs finiront par coïter plus qu'ils ne rapportent. Ils seront

alors licenciés. » Mais les auteurs ne s'appuyaient que sur une seule étude « scientifique » ! Une étude à la généralisation très contestable puisqu'elle ne concernait que les jeunes et ne portait que sur la période 1982-1989.

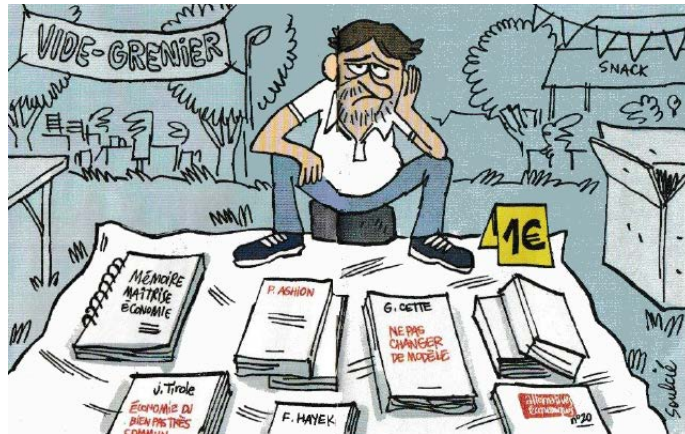
### PAS DE FONDEMENTS EMPIRIQUES

Cette absence en France de fondements empiriques au savoir officiel est troublante, quand on la compare aux nombreuses études portant sur d'autres pays [1]. Voici un petit florilège. Au Royaume-Uni, un rapport de 2017 de la Low Pay Commission ne trouve « aucun

Ce qu'on sait surtout, c'est qu'on ne sait rien, car rien ne vient étayer ce soi-disant « théorème »

contiennent de plus en plus de biens intermédiaires importés d'autres pays. Une dévaluation, baisse le prix des exportations, mais augmente dans le même temps le prix des composants importés nécessaires à leur fabrication. Des composants que l'on ne fabrique plus dans les vieilles économies, où les coûts salariaux sont élevés, et impossibles à substituer par une production locale. On comprend alors que l'effet du taux de change dépend du poids des produits importés dans les exportations, de 7 % en Argentine à 44 % au Vietnam. Il n'y a donc pas de loi universelle en la matière.

■ Ch. Ch.



effet négatif statistiquement significatif du salaire minimum sur l'emploi ». En Allemagne, des chercheurs trouvent un effet positif mais non significatif sur l'emploi ; d'autres montrent que l'introduction du salaire minimum « a conduit à la convergence régionale des salaires, en particulier dans le bas de l'échelle des salaires, sans réduire l'emploi dans les régions à bas salaires ». Sur l'ensemble des pays de l'OCDE, l'économiste Simon Sturn ne trouve « aucune indication d'effets importants sur l'emploi des travailleurs peu qualifiés et des jeunes ». Récemment, le Fonds monétaire international (FMI) montre que l'histoire ne fonctionne pas dans les pays en développement [2].

Cela fait déjà trente ans maintenant que la doxa sur le sujet s'est transformée aux Etats-Unis sans effet sur celle qui règne en France. Paul Krugman a résumé ainsi le nouveau consensus dans une chronique parue en juillet 2015 dans le *New York Times* : « Notre compréhension de la détermination des salaires a été transformée par une révolution intellectuelle. Jusqu'au livre de David Card et Alan B. Krueger [*Myth and Measurement*, 1995], la plupart

des économistes, y compris moi-même, portaient du principe que l'augmentation du salaire minimum avait clairement un effet négatif sur l'emploi. Mais ils ont plutôt trouvé un effet positif. Leur résultat a depuis été maintes fois confirmé. Rien ne prouve que l'augmentation du salaire minimum soit coûteuse en emplois. » A l'inverse, l'augmentation du salaire minimum diminue la pauvreté et améliore de manière

importante la santé des enfants en bas âge [3]. Une leçon qui aurait dû être retenue pour récompen- ser les personnels en première ligne face au Covid. ■ Michel Husson

[1] Pour les références, voir « Haro sur le salaire minimum : des arguments contradictifs », *vrvw.alternatives-economiques.fr*, 13 décembre 2018.

[2] « The Minimum Wage Puzzle in Less Developed Countries : Reconciling Theory and Evidence », par Christopher S. Adam et Edward F. Buffie, *FMI*, 31 janvier 2020.

[3] « Effects of the Minimum Wage on Child Health », par George Wehby et alii, *NBER Working Paper n° 26691*, janvier 2020.

6

## UNE BAISSÉ DES COTISATIONS CRÉE DES EMPLOIS

DES 10 LOIS DU MARCHÉ QUI NE FONCTIONNENT PLUS

Si l'on baisse le coût du travail, les entreprises seront incitées à embaucher plus de personnes, cela paraît logique. Et comme on ne va pas demander aux gens de continuer à faire le même travail pour un salaire moindre, la façon de diminuer le coût du travail consiste à réduire, voire à annuler, les cotisations sociales qui y sont attachées.

socialisées permettrait de faciliter l'embauche des gens payés jusqu'à 1,6 Smic, voire jusqu'à 2,5 Smic. Au-delà, des salaires élevés sont considérés comme acceptables car ils correspondent à des qualifications élevées. Cette efficacité du point de vue de l'emploi peu qualifié est-elle vraiment démontrée dans les faits ?

Depuis 1993, les allègements de cotisations sociales se sont succédés, jusqu'au fameux crédit d'impôt pour la compétitivité -- l'emploi (Cice) un crédit d'impôt récemment transformé par le gouvernement en baisse de six points des cotisations patronales maladie jusqu'à 2,5 Smic. Si l'effet de baisse de recettes pour la Sécurité sociale est immédiat, celui sur l'emploi et la compétitivité

### RIEN DE PROBANT

Du côté des économistes en général, on suit plutôt cette logique mais, à l'image d'une note publiée en 2019 par les experts du Conseil d'analyse économique (CAE) [1], en estimant que l'effet joue surtout pour les personnes à faible qualification. Concrètement, supprimer les cotisations

Réduire les coûts salariaux dans les services domestiques, tel est l'objectif de ceux qui réclament un ciblage des allègements sur les bas salaires

est beaucoup moins. Les travaux cités par le CAE apparaissent fragiles. Une étude de l'Institut des politiques publiques (IPP) [2] conclut qu'il est « difficile de détecter un effet moyen de la mesure sur l'emploi, les ventes ou encore la valeur ajoutée ».

### UN OBJECTIF CACHÉ

Lorsque, dans une interview au *Parisien* du 21 janvier 2014, on demandait au spécialiste de ces sujets Yannick L'Horty combien d'emplois pourraient, selon lui, être créés grâce à une baisse de charges sociales de 30 milliards d'euros, il répondait : « On doit être quelque part entre 750 000 et 1,5 million d'emplois créés ou sauvegardés. »

Or, le Cice, qui est « quelque part » du même ordre de grandeur financier, ne remplit pas ses promesses. La même note du CAE, dont Yannick L'Horty est d'ailleurs un des coauteurs, rappelle que les évaluations « convergent pour indiquer une faible efficacité en termes d'emplois créés ». Et « le Cice n'a pas eu d'effets significatifs sur les exportations », comme le montre l'étude de l'IPP déjà citée.

Alors, pourquoi l'antienne des effets positifs des baisses de cotisations reste-t-elle si prégnante ? La clé se trouve dans les évolutions des salaires dans les services, qui croissent aussi vite que dans l'industrie alors que la productivité y est moindre.

Réduire les coûts salariaux dans les services domestiques, par définition abrités de la concurrence internationale, tel est au fond l'objectif de ceux qui réclament un ciblage des allègements sur les bas salaires. Rien ne dit que cela sera efficace pour l'emploi. Et encore moins pour la cohésion sociale, comme l'ont montré il n'y a pas longtemps les revendications des gilets jaunes... ■ H. H.

[1] « Baisse de charges : stop ou encore ? », par Yannick L'Horty et alii, *Note du Conseil d'analyse économique n° 49*, janvier 2019.

[2] « Coût du travail et exportations : analyse sur données d'entreprises », par Clément Malgouyres, *Rapport IPP n° 20*, janvier 2019.

[1] Voir *Flash Economie* n° 1236, Nattixis, 16 septembre 2019.